

LA FRANCE ET LE CALIFAT¹

La question du califat ottoman est une question qui domine la prise de décision française par rapport à l'Empire ottoman au début du xx^e siècle et durant la Première Guerre mondiale. On la trouve de façon récurrente aussi bien dans les discussions des preneurs de décision que dans les commentaires des spécialistes de la littérature savante et de la grande presse. Sujets de nombreuses controverses, ces débats appartiennent autant à la perception française des transformations ottomanes qu'à la définition d'une action spécifique de la France dans le monde musulman à partir de sa prise de conscience qu'en raison de son Empire colonial, elle est devenue une « Puissance musulmane ». On y trouve les éléments moteurs de ce qu'on appelle la « politique musulmane » réalité qui prend corps dans la première décennie du xx^e siècle quand les décideurs essaient de définir une action concertée qui prendrait compte aussi bien les réalités internes de l'Empire colonial que les nécessités de la politique extérieure de la France, en premier lieu dans l'espace ottoman.

LE CALIFAT OTTOMAN

Pour essayer de résumer une affaire particulièrement complexe, la revendication califale du sultan ottoman est plutôt tardive. Certes depuis le xv^e siècle, les sultans ont adopté dans leur titulature les principaux termes qui définissaient les fonctions califales dans l'Islam classique,

¹ Cette étude doit beaucoup à M. Vincent Cloarec et madame Jalila Sbai qui m'ont fourni une très importante documentation ainsi que leurs précieuses réflexions.

Henry Laurens est professeur à l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales, 2 rue de Lille, 75007 Paris, France.

mais ils ne les ont pas particulièrement mis en valeur. Il ne semble pas en particulier qu'ils se soient préoccupés de revendiquer des droits spécifiques de nature religieuse sur les terres musulmanes n'appartenant pas à leur empire. Ainsi on ne les voit pas attribuer des légitimations aux autres pouvoirs musulmans comme le faisaient les Abbassides de Bagdad et du Caire. Ils étaient, si on peut dire, « califes en leur Empire », chargés de faire respecter la loi musulmane en général et les piliers de l'islam en particulier. Il leur revenait d'assurer le bon fonctionnement du pèlerinage à La Mecque et d'être les serviteurs des villes saintes, fonction califale par excellence.

Ce n'est qu'à la suite de la paix de Kutchuk Kairnardji en 1774 que se met en place une revendication explicitement califale à caractère proprement politique. Les intérêts en jeu sont alors considérables : au moment où pour la première fois des territoires habités par des musulmans sont retranchés du domaine territorial de l'Empire, le sultan se dote d'un pouvoir spirituel s'étendant au-delà des territoires dépendant de ses prérogatives temporelles. Il semble qu'à ce moment-là la France ait joué un certain rôle dans cette nouvelle orientation de la politique ottomane. C'est ce que laisse entendre d'Ohsson dans un texte régulièrement rappelé dans les discussions du début du xx^e siècle² :

« La puissance temporelle de Mohammed n'ayant été fondée que sur la prétendue mission qu'il avait reçue du ciel, de rappeler les hommes au culte des anciens Patriarches, à l'unité d'un Dieu, on ne doit pas s'étonner de voir partout la constitution politique subordonnée à la constitution religieuse, chez les peuples qui se gouvernent par les lois de l'Islamisme.

« C'est sur ce point de doctrine, plus encore que des considérations politiques, qui, dans la dernière guerre entre la Porte et la Russie, a fait naître les plus vives et les plus fortes oppositions au démembrement de la Crimée et à l'indépendance de son chef. La maison othomane, obligée de plier sous la loi impériale de la nécessité, ne se prêta enfin à reconnoître le prince Schahhin Guiraih pour souverain de la petite Tartarie, et à le dégager de la reconnoissance des droits de suzeraineté temporelle des Sultans Othomans, que sous la condition expresse que Khan rendroit toujours, lui et ses successeurs, hommage à leur suprématie spirituelle. La Cour de Constantinople se réserva même la liberté de nommer, comme auparavant, à toutes les charges de judicature de la Crimée, parce que les magistrats Mahométans, Mollas et Cadys, ne sont pas seulement les ministres de la justice et de la loi, mais encore les chefs de la religion et du culte public, sous l'autorité du Sultan.

² D'OHSSON, *Tableau général de l'Empire Othoman*, Paris, 1788, t. I, p. 264-265.

« Tous ces points, si importants aux yeux de l'islamisme, et auxquels on doit principalement attribuer les nouveaux démêlés qui s'élevèrent, après la paix de Caïnardjé, et qui ne furent définitivement réglés que dans la convention d'Aïnaly-Cawak, signée à Constantinople le 21 mars 1779, eussent pu entraîner une nouvelle rupture entre les deux États, sans la médiation de S.M.T.C., et l'habileté de son ambassadeur M. le comte de Saint-Priest, dont la sagesse sut concilier, dans une négociation aussi épineuse, les intérêts de la religion d'une part, et de la politique de l'autre, entre les deux puissances contractantes. »

Mais dès lors se pose la question de la légitimité même de la revendication ottomane. D'Ohson ne l'ignore pas³ :

« L'Imam doit être issu du sang des Coureyschs, sans cependant que sa naissance soit restreinte à la branche de Haschim ou à celle d'Aly. Il suffit qu'il ne soit pas d'une autre race. [...] »

« Ce point est appuyé sur cette parole du Prophète : les Imams doivent être de la race des Coureyschs ; mais il n'est pas absolument requis qu'ils soient de Haschim ou d'Aly, vu la légitimité du Khalifat d'Ebu Bekir, d'Omer et d'Osman, qui étaient issus de Cureyscus, par d'autres branches que celles de Haschim ou d'Aly, etc. »

[...] « La maison Othomane n'a pas l'avantage d'être du même sang, comme l'exige la loi canonique, pour avoir droit à l'Imameth. Cependant, selon l'opinion unanime des juristes modernes, ce droit est acquis aux Sultans Othomans, par la renonciation formelle qu'en fit, l'an 923 (1517), en faveur de cette maison souveraine, dans la personne de Selim I, Mohammed XII Ebu-Djeafer, dit Mutewwekil al'Allah. C'est le dernier des Khaliphes Abassides, dont le sacerdoce fut détruit du même coup qui renversa la puissance des Memlouks Circasses en Egypte. Selim I reçut encore dans la même année les hommages du Schérif de La Mecque Mohammed Eb'ul-Berekeath, qui lui fit présenter dans un plat d'argent les clefs du Keabe par Ebu-Noumy son fils. »

« Cette cession pleine et entière des droits de l'Imameth, faite d'un côté par un Khaliphe Abasside, et de l'autre par un Shérif de La Mecque, tous les deux descendants des Coureyschs, l'un par la branche de Haschim, l'autre par celle d'Aly, supplée, dans les Sultans Othomans, au défaut de la naissance ou de l'extraction qu'exige la loi pour exercer d'une manière légitime les fonctions du sacerdoce. »

Enfin d'Ohson n'ignore pas la doctrine du califat par nécessité qui fait qu'en l'absence d'un titulaire légitime en fonction de sa naissance, celui qui dispose de l'autorité exerce nécessairement les fonctions califales, ce qui peut être aussi le cas des sultans ottomans.

³ *Ibid*, p. 268-271.

Cette revendication califale des sultans est acceptée par les principales puissances européennes à la fin du XVIII^e siècle. Lors de l'expédition d'Égypte et des guerres de la seconde coalition (1798-1801), les Anglais demandent même au sultan d'intervenir auprès des monarchies musulmanes de l'Inde au nom de ses pouvoirs califaux afin que ces derniers ne se rallient pas aux Français. Sélim III s'exécute sans néanmoins utiliser auprès d'eux ses pouvoirs califaux qu'il sait ne pas être reconnus par les sultans indiens. Les Anglais, qui voient explicitement dans le califat ottoman une sorte de papauté musulmane, ne se rendent pas compte de la prudence du détenteur du titre. Quant aux Français d'Égypte, une fois qu'ils ont pris conscience de l'hostilité résolue de la Porte à leur entreprise, ils se tournent vers le « patriotisme arabe » et le chérif de La Mecque est considéré comme une sorte « d'anti-calife » : il dispose de la seule magistrature islamique jugée capable d'être opposée à celle du calife.

LE XIX^e SIÈCLE

La situation se reproduit lors de la révolte de Muhammad Ali dans les années 1830. Face à l'utilisation des pouvoirs califaux pour condamner sa révolte, le vice-roi d'Égypte menace de faire appel au chérif de La Mecque et d'en faire le calife à la place du calife. C'est ce qu'il confie au consul de France, Mimaut, en février 1832⁴ :

« Si cependant la Porte, méconnaissant la force de ces considérations politiques, aveuglée par sa propre situation, sourde au langage du respect et de la modération, ainsi qu'aux paroles de soumission d'un vassal qui lui offre le concours de ses efforts, des ressources qu'il a créées, et au besoin l'appui d'un bras puissant, avantages qu'elle ne pourrait espérer d'aucune autre combinaison, si une malheureuse fatalité l'entraîne, si enfin le Sultan Mahmoud se laisse égarer jusqu'à déclarer rebelle son meilleur et son plus vieux serviteur, Méhémet Ali répondra à cet anathème par un anathème plus puissant et plus formidable.

« La Mecque est à moi, dit-il ; à La Mecque est le scherif Yahia ; il est descendant de notre prophète ; sa famille est de cent personnes. Le pouvoir des khalifes a été détruit par l'usurpation et par le malheur des temps. Mais il est inhérent à notre religion et il renaitra. Le khalife est le vicaire et le successeur du Prophète ; le scherif Yahia l'est de droit. Il viendra au

⁴ Commandant Georges DOUIN, *La première guerre de Syrie, la conquête de la Syrie 1831-1832*, Le Caire, Société royale de géographie, 1931, p. 127-129.

Caire ; je le proclamerai, je baiseraï le pan de sa robe, je me nommerai son premier soldat. Le maître des Musulmans est celui-là seul qui peut conduire, défendre et protéger le pèlerinage des Saints Lieux. Celui qui n'en a pas les moyens et veut leur commander est un usurpateur. Ils le renversent. 200 000 Bédouïns sont prêts à venir appuyer la déclaration d'incapacité et l'anathème contre celui qui a détruit les vieilles institutions de l'empire et ruiné l'islamisme. Il fut un temps où les khalifes déposaient les Sultans en Égypte et donnaient l'investiture à d'autres. Les nations musulmanes abattues, consternées, ont besoin d'une violente secousse, d'une révolution qui les retrempe, qui les régénère. On pouvait l'éviter, mais puisqu'on le veut, elle se fera. Le schérif Yahia est appelé à la consommer ; il la regarde comme une mission du Ciel. Elle s'accomplira car les idées religieuses reprendront leur empire et l'on reverra les prodiges de notre histoire. »

Le consul de France explique qu'il ne s'agit pas là d'un « récit de Ramazan », mais d'une volonté sérieuse du vice-roi de procéder, si nécessaire, à un « coup d'État religieux » :

« Du reste, il n'admet pas de doutes sur les moyens d'exécution, et les objections prises des difficultés locales, du découragement et de la misère sont réfutées par des raisonnements spécieux. Il conte d'ailleurs si bien, qu'après avoir entendu ce récit d'œuvres prophétiques, cette histoire de khalife et de khalifat, on est tenté de se demander si on ne vient pas de lire un chapitre des Mille et une nuits. »

Il est intéressant de noter que nous avons là une des premières expositions de la thèse dite du califat arabe, mais que ce qualificatif n'est pas alors utilisé⁵. Dans le reste de la période des guerres de Syrie, la référence califale n'apparaît pratiquement pas dans la correspondance diplomatique.

À l'époque des Tanzimat, la référence califale semble largement ignorée. Le processus d'émancipation des non-musulmans est à l'ordre du jour et la Porte tend à minimiser l'aspect islamique du pouvoir. Les crises confessionnelles en Syrie et au Liban et la récurrence des troubles balkaniques n'incitent pas le gouvernement à se servir de ce type de référence. En revanche, lors de la révolte indienne de 1857, la Grande-Bretagne demande et obtient du sultan une déclaration aux musulmans indiens présentant les Britanniques comme les amis de l'Islam comme l'avait montré leur aide aux Ottomans sujets du calife durant la guerre de Crimée⁶.

⁵ Sauf par l'éditeur du texte, un siècle après.

⁶ Musa GÜRBÜZ, « Politique des grandes puissances : l'exemple de la France », *La question du califat, Les annales de l'autre Islam*, n° 2, INALCO, 1994, p. 212-213.

La crise de 1876-1882

Il faut attendre la constitution ottomane de 1876 pour retrouver au premier plan la notion de califat :

« Sa Majesté le Sultan est, à titre de calife suprême, le protecteur de la religion musulmane. Il est le Souverain et le Padischah de tous les Ottomans. »

Ce texte constitutionnel est contemporain d'un temps des troubles qui s'étend jusqu'en 1882-1883. Dès le début de son règne, Abdul Hamid semble avoir saisi l'importance de cette arme politique. Au lendemain du congrès de Berlin de 1878, il commence à utiliser systématiquement le titre de calife dans ses communications aux Puissances⁷. La question passe au premier plan avec les crises égyptienne et syrienne de 1879-1882.

La série d'événements est particulièrement complexe en raison de la multiplicité des facteurs en jeu. Au départ, nous avons une situation désastreuse due en Égypte à la crise de l'endettement avec l'ingérence étrangère qui l'accompagne et en Syrie aux conséquences de la guerre balkanique qui a provoqué des pertes humaines considérables dans les populations musulmanes requises pour la conscription. S'adjoignent deux crises internationales, la première liée à l'application dans les Balkans du traité de Berlin (définition de nouvelles frontières et de nouveaux statuts juridiques) et la seconde créée par les ingérences croissantes de la France en Tunisie qui va déboucher sur l'instauration du protectorat français sur ce dernier pays.

Cette conjoncture s'inscrit dans un mouvement de fond, commencé dans les années 1820-1840, de prise de conscience de l'existence d'identités collectives spécifiques turque, arabe, tunisienne et égyptienne qui s'est affirmé à partir de la décennie 1860. Mais l'expression des nouvelles identités se fait aussi dans le cadre des nouveaux langages politiques : le constitutionnalisme de Midhat Pacha et de son groupe qui appelle à une participation au pouvoir de tous les éléments de la population de l'Empire par le biais d'un système parlementaire afin de faire disparaître les tensions internes et les ingérences étrangères qui risquent d'entraîner la chute de l'Empire ottoman ; le réformisme musulman de la première *salafiyya* qui, au nom de la rénovation de la religion par le retour aux principes originels, s'accommode d'un parlementarisme justi-

⁷ 8 mai 1881, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 446, 65 et suivante dépêche de Tissot sur le pan-islamisme.

fié au nom de la référence islamique à la consultation (*shura*) et prend acte des différenciations ethniques en cours en essayant de les conjurer au nom de l'union de tous les musulmans. Cette conjoncture et ces structures ne sont enfin lisibles que si l'on prend en compte la politique des « grands », c'est-à-dire des hommes d'État ottomans qui mènent leur jeu personnel en utilisant en sous-main idéologues et activistes dont ils financent les activités. Dans cette dernière scène, chacun essaye de manipuler l'autre. Le Tunisien Kheireddine, les Égyptiens Nubar ou Riaz, l'ex-khédive Ismaïl, son cousin le prince Halim ou Midhat Pacha se sont ainsi constitué des réseaux, souvent liés à la maçonnerie, dont ils se servent pour faire avancer leurs intérêts. Enfin leurs actions apparaissent aux contemporains comme indissociables de celles des Puissances au point que les « grands » sont souvent définis comme appartenant à la clientèle de la France ou de l'Angleterre. On soupçonne ainsi Midhat de vouloir se tailler une grande vice-royauté syrienne sous protection européenne et Kheireddine de projeter de renverser la dynastie beylicale de Tunis pour se saisir du pouvoir à son propre profit.

Tout événement, même mineur en apparence, prend alors des significations complexes puisque chaque protagoniste essaye de le lire, non pas en fonction de ce qu'il prétend être ouvertement, mais par renvoi à ce qu'il dissimule comme action occulte de la part des autres acteurs. Dans ce monde de représentations et d'interprétations, les diplomates européens, en particulier français, excellent à discerner les intentions profondes. Pour l'historien d'aujourd'hui, l'analyse est particulièrement difficile puisqu'il doit tenir compte des réalités de « politique politicienne » tout autant que des affirmations idéologiques qui l'impressionnent d'autant plus qu'elles sont prémonitoires des grands débats du siècle suivant.

Quand on prend la séquence des événements, la nomination de Midhat Pacha comme gouverneur des provinces syriennes semble avoir été décidée pour satisfaire la Grande-Bretagne, protectrice intéressée de l'Empire ottoman au moment du congrès de Berlin. Dès 1879 se répand le bruit de l'existence d'une vaste conspiration arabe destinée à aboutir à la constitution d'un royaume arabe⁸. On soupçonne rapidement Midhat

⁸ M. Delaporte, consul général de France à Beyrouth, à M. Waddington, ministre des affaires étrangères, Beyrouth, le 9 octobre 1879, Adel ISMAÏL, *Documents diplomatiques et consulaires relatifs à l'histoire du Liban*, t. XIV, Beyrouth, 1978, p. 112-120

Pacha d'en être l'initiateur et donc derrière lui, la Grande-Bretagne. Dès le début de 1880, avant même l'occupation britannique de l'Égypte, apparaît dans les archives françaises le thème qui va devenir récurrent jusqu'à la Première Guerre mondiale d'un projet britannique concernant le chérif de La Mecque⁹:

«L'indication que l'agitation religieuse provient du fait de cheiks indiens et égyptiens, a une signification à noter. L'Angleterre sait l'antipathie de l'Arabe pour le Turc: elle n'ignore pas les dispositions à l'insurrection de toutes les provinces de l'Asie mineure, Syrie, Palestine, Bagdad, Mésopotamie. Sa mainmise sur l'Égypte, quoique nous semblions partager avec elle la tutelle administrative de ce pays, n'est un secret pour personne: ses sujets musulmans de l'Inde sont un moyen d'influence considérable sur les autres musulmans de l'Arabie et de l'Égypte. Il est naturel qu'elle mette en œuvre tous les moyens d'ébranlement de l'autorité décrépète du sultan de Stamboul. Elle le sent incapable de vivre, elle lui prépare un successeur religieux qui ne sera plus que religieux, le grand check de La Mecque. Celui-ci deviendrait le centre religieux de la foi musulmane qui ne serait plus représentée par un pouvoir temporel, celui de khalife, et l'Empire ottoman pourrait alors s'émietter facilement et les morceaux en tomber aux mains de ceux qui seraient de force à les prendre et à les administrer. La résistance ne serait plus concentrée dans les mains de celui que l'on ne considérerait plus comme le Commandeur des Croyants.»

Les élections britanniques qui amènent un changement de gouvernement avec l'arrivée au pouvoir de Gladstone connue pour son hostilité aux Ottomans à la place d'un Disraeli (lord Beaconsfield) réputé pour sa turcophilie, rendent plus vraisemblable l'idée d'un renversement de la politique britannique qui cesserait de soutenir les Ottomans. En mars 1880¹⁰, l'assassinat du chérif de La Mecque par un Druze semble donner le point de départ d'une excitation politique dans le Hedjaz en faveur de la constitution d'un califat purement spirituel à La Mecque suivie attentivement par la diplomatie française: on y voit un risque de contagion des troubles à l'ensemble du monde musulman et de soulèvement arabe contre les Turcs, c'est une conspiration musulmane à partir des Indes tandis qu'Abdul Hamid se pose en adversaire de la Grande-Bretagne¹¹. Dans ce contexte apparaît une première série de placards

⁹ 20 janvier 1880, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 434, 191, Constantinople, agitation religieuse au Hedjaz contre la Porte; 195-196:

¹⁰ 23 mars 1880, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 436.

¹¹ 30 mars 1880, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 436,

anti-ottomans à Beyrouth et à Damas. En mai 1880, l'ambassadeur de France à Constantinople peut affirmer¹² :

« On m'assure que non seulement tous les cheiks de La Mecque, mais tous les chefs religieux des provinces arabes sont gagnés au mouvement qui s'organise, et prêts à proclamer, à la première occasion, la déchéance du sultan en tant que khalife du prophète et chef de l'islamisme. Il suffirait que la France et l'Angleterre encourageassent ces dispositions pour qu'elles se traduisent en fait. »

Abdul Hamid réagit vivement en obtenant le soutien de la France pour le rappel de Midhat Pacha (été 1880). Mais ce rapprochement est purement tactique puisqu'il vise un adversaire commun, la Grande-Bretagne. Dès le début de l'automne 1880, la diplomatie française¹³ soupçonne le sultan d'avoir repris à son compte le projet de soulèvement mondial des musulmans en faisant le ciment d'une « alliance islamique », politique et religieuse, allant du Maroc aux Indes. Les Français en Algérie et les Britanniques en Inde seraient particulièrement visés. Dans cette action politique le sultan se sert de sa qualité de calife, d'où la nécessité pour lui d'ouvrir des relations diplomatiques avec le Maroc :

« La rivalité qui existe, au point de vue religieux, entre le Sultan du Maroc, descendant direct du Prophète et le Sultan de Constantinople qui ne doit qu'à la conquête le titre de khalife que lui conteste d'ailleurs une partie du monde musulman, définit suffisamment le caractère des avances faites par la Porte à S. M. chérifienne : Abd el-Hamid cherche évidemment à nous créer, à un moment donné, de graves embarras sur la frontière occidentale de notre colonie de même qu'il espère en attaquer par Tunis, le flanc oriental. Je crois, avec M. Roustan, que nous n'avons rien à craindre de ce dernier côté, et la politique des chérifs aurait bien changé depuis l'époque où j'habitais le Maroc, si elle renonçait au parti pris d'isolement et d'abstention complète dont elle s'est fait, depuis des siècles, une règle absolue. « Je n'en juge pas moins utile de signaler les démarches tentées, ou à la veille de se tenter, dans le but d'amener le souverain du Moghreb à s'associer à la cause du khalifat d'Orient. »

L'agitation politique qui secoue les provinces arabes dépasse largement ce cadre avec l'activité multiforme d'une presse arabe installée en Europe. S'appuyant sur le nombre croissant d'exilés politiques syriens à la suite de la dissolution du parlement ottoman et l'aggravation de la

¹² 28 mai 1880, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 437, 484 et suivante.

¹³ 29 septembre 1880, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 441, 263-265.

crise politique en Égypte, ces journaux mènent une propagande fort active et parfois brouillonne. Incapables de subvenir à leurs besoins, ces organes dépendent de subventions occultes venant soit des « grands » comme l'ex-khédive d'Égypte, le prince Halim son adversaire, le Tunisien Kheireddine ou d'autres personnages du même genre, soit d'aides financières accordées par des puissances européennes, soit des deux. À partir du printemps 1880, plusieurs de ces organes se lancent dans une violente campagne contre le califat ottoman jugé illégitime et appellent à la constitution d'un califat arabe. Il semble bien qu'il s'agit là de la reprise de thèmes déjà avancés par les milieux révolutionnaires égyptiens liés aux salafites (mais un certain nombre de ces journalistes sont chrétiens). La Porte est ainsi amenée à demander à la France de prendre des mesures radicales contre cette presse¹⁴. Cela donne à la France un moyen de pression efficace sur le gouvernement ottoman.

Durant les années 1881-1882, le spectre d'un vaste soulèvement musulman contre l'Europe, de l'Inde à l'Afrique du Nord, hante les décideurs européens¹⁵. C'est le début d'une hantise récurrente jusqu'à aujourd'hui qui prend le nom de pan-islamisme et postérieurement d'islamisme. Abdul Hamid apparaît comme le véritable chef d'orchestre clandestin de cette vaste campagne anti-occidentale. Dans le même temps, les attaques contre le califat ottoman reprennent de la vigueur. En Syrie, à la fin de 1880, de nouveaux placards apparaissent : ils prennent une tonalité nettement plus islamique. On y accuse en particulier les Turcs d'avoir dépouillé les Arabes du califat.

La France profite de la situation pour présenter son ingérence croissante en Tunisie comme une action préventive destinée à empêcher une révolte des musulmans de l'Algérie. La Porte essaye de la contrecarrer en affirmant sa souveraineté sur la Tunisie en jouant à la fois sur l'appartenance traditionnelle de la Tunisie à l'Empire et sur les droits que donne au sultan sa qualité de calife des musulmans. La France rejette la

¹⁴ 1^{er} novembre 1880, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 442, Tissot demande de la Porte d'interdire l'entrée du journal arabe imprimé à Paris *Al Ittihad*.

¹⁵ On trouve des mentions d'un tel phénomène dans les écrits de quelques réformistes musulmans comme Al-Afghani, mais la vision globale n'apparaît que dans les archives occidentales et de façon plus atténuée chez les publicistes européens. Aujourd'hui les historiens arabes découvrent avec surprise l'affaire dans les archives européennes, voir par exemple le récent livre de Abd AL-RU'UF SANNU, *al-naza'ât al-kiyyâniyyat al-islâmiyyat fî al-dawlat al-üthmâniyya, 1877-1881, bilâd al-shâm-al-hijâz-kurdîstân-albâniyyat*, Beyrouth, bîsân li-l-nashr wa-l-tawzîr, 1998.

première prétention comme caduque depuis longtemps mais doit se déterminer face à la seconde revendication : elle affirme qu'il ne s'agit que de liens purement spirituels sans aucune valeur politique. Un Kheireddine lui apporte son aide en affirmant le manque de validité de l'affirmation califale auprès de l'ambassadeur de France à Constantinople qui le rapporte à Paris¹⁶ :

« J'ai également la certitude qu'Abdul Hamid incline à affirmer plus que ne l'a jamais fait aucun de ses prédécesseurs, ses prétendus droits sur la Régence de Tunis. Et il ne s'agit pas ici seulement de la suzeraineté spirituelle, qu'il peut plus ou moins légitimement revendiquer en sa qualité de Khalife ; ce qu'il affirme, ce qu'il prétend établir, c'est le lien politique, qui au dire de la Porte, n'aurait jamais cessé d'exister entre Constantinople et le Beylik. Un entretien que j'ai eu dernièrement avec Khereddine Pacha ne me permet pas de mettre en doute ces tendances du Sultan : « Il n'y a pas de Khalife », m'a dit l'ancien Grand Vizir, « tout musulman instruit sait que ce titre n'a été reconnu qu'aux premiers successeurs de Mohammed. Le titre de Khalife porté depuis par les différents souverains qui régnaient simultanément sur le monde musulman, n'a pas de valeur au point de vue religieux ; c'est un titre politique et quand le Sultan parle des droits que cette qualité de Khalife lui confère sur Tunis, tenez pour certain que ce sont des droits politiques qu'il entend affirmer ».

« La théorie de Khéredine sur le Khalifat est historiquement vraie, et nous devons nous tenir pour édifiés sur le sens qu'on attribue à Constantinople à ces « droits spirituels », que nous reconnaissons volontiers au Sultan sur la Régence de Tunis. »

La reconnaissance de droits purement spirituels du calife tend alors à faire de l'institution califale une sorte de papauté islamique, selon les termes mêmes utilisés par les Français¹⁷ :

« Assim Pacha¹⁸ a essayé alors, à titre tout à fait privé, de justifier les prétentions de la Porte en ce qui concerne les liens politiques qu'elle prétend exister entre le Beylick et l'Empire ottoman. M. de Longeville a nié l'existence de ces prétendus droits, démontré que la thèse défendue par Assim Pacha était historiquement insoutenable, et établi qu'en tout cas nous n'avions jamais admis, à aucune époque, que la Régence fût rattachée à la Turquie à un degré quelconque. Nous ne reconnaissons d'autres liens entre les deux États, a-t-il ajouté, que ceux qui découlent de la souverai-

¹⁶ 23 janvier 1881, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 444, 119 et suivante, M. Tissot, Ambassadeur de France près la Porte ottomane à Son Excellence M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères

¹⁷ 18 avril 1881, *Documents diplomatiques français (1871-1914)*, 1^{re} série, t. III, Paris, 1931, p. 444-45, M. Tissot, Ambassadeur De France à Constantinople, À M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères

¹⁸ Ministre ottoman des Affaires étrangères.

neté spirituelle du Sultan. Assim Pacha ayant, d'ailleurs, demandé ce que nous entendions par ces liens purement spirituels, le premier drogman de l'ambassade les a assimilés à ceux qui unissent au Pape les sujets catholiques du Sultan, ou encore à ceux qui rattachent au Sultan lui-même les musulmans des Indes sujets de l'Angleterre. »

Quand la France impose son protectorat à la Tunisie, elle profite de la contestation arabe du califat pour attribuer une moindre importance aux protestations de Constantinople¹⁹. En même temps, la réaction musulmane aux nouveaux progrès de la colonisation profite à l'autorité musulmane. En septembre 1881, le consul de France à Beyrouth, Patrimonio, peut juger du déclin de l'idée arabe²⁰ :

« Il est incontestable qu'un courant d'hostilité sourde s'est répandu dans le monde musulman : la Porte l'encourage et l'exploite pour maintenir sa domination. Les Arabes musulmans de Syrie, assez éclairés pour comprendre cette tactique sont encore peu nombreux pour résister à ce courant. C'est en un mot la réaction contre les idées unitaires arabes qui avaient trouvé leur expression sinon dans la personne même de Midhat Pacha du moins dans son entourage. »

Durant l'année 1882, la question califale semble se concentrer sur l'Égypte. La crainte d'un soulèvement algérien et tunisien soutenu par la Porte reste présente et la campagne pour le califat arabe se continue en Égypte. La diplomatie française interprète le refus de Constantinople d'intervenir militairement contre la révolte égyptienne par la volonté du sultan-calife de ne pas apparaître comme un instrument de l'Europe contre d'autres musulmans. En juillet 1882, le représentant de la France en Égypte explique la politique d'atermoiement de Constantinople par rapport à Urabi Pacha par la crainte du sultan de voir le chef égyptien soulever la question du califat²¹. L'ambassadeur de France à Constantinople est plus catégorique : les ulémas du Caire seraient prêts à proclamer la déposition du sultan de son titre de calife s'il intervenait avec les infidèles contre les sectateurs de l'Islam. Le nouveau calife désigné serait le chérif de La Mecque²². La victoire britannique en Égypte et les

¹⁹ 18 mai 1881, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 446, 218, Tissot.

²⁰ 23 septembre 1881, MAE, Turquie, Beyrouth, XXV, Consul de France à Beyrouth à M. le Ministre des Affaires étrangères, 213-214.

²¹ 19 juillet 1882, *Documents diplomatiques français (1871-1914)*, 1^{re} série, t. IV, Paris, 1932, p. 430-431.

²² 20 juillet 1882, MAE, Correspondance politique, Turquie, Constantinople, 452, Noailles.

mesures de précaution prises dans les provinces arabes par les autorités ottomanes mettent fin à la crise.

À partir de 1883, la question du califat arabe disparaît de l'actualité tandis que le pan-islamisme hamidien paraît nettement moins dangereux. Le sultan-calife mène une efficace action politique envers les provinces arabes, réussissant à rallier les élites locales et à les faire participer à l'exercice du pouvoir.

L'ÉPOQUE HAMIDIENNE

La ou les crises de 1879-1883 restent encore bien énigmatiques. L'affaire apparaît comme une vaste répétition générale où se placent et se situent les acteurs et les thèmes de crise suivante qui emportera l'Empire. On y trouve un Empire ottoman qui se définit maintenant en fonction de la magistrature califale face à un nationalisme arabe potentiellement soutenu par la Grande-Bretagne et une politique française de méfiance aussi bien envers l'Islam qu'envers l'arabisme. On peut y ajouter le rôle des premiers sionistes et le début de la politique culturelle de francophonie.

La fonction califale semble alors être définie par la volonté d'Abdul Hamid d'arriver à un consensus politique tout en continuant la politique de réformes modernisatrices de l'Empire. Cette prétention est acceptée par l'Europe qui est arrivée à un équilibre des forces dans les provinces arabes de l'Empire et qui ne conteste pas l'autorité « spirituelle » du Sultan sur l'ensemble de l'Islam sunnite. Reste le thème essentiel du califat arabe. Il a manifestement son origine en Égypte et sert à une double fin : pour la dynastie khédiviale, c'est un moyen de contrer les prétentions de Constantinople sur l'Égypte ; pour les puissances européennes, c'est un instrument politique servant à limiter la portée du pan-islamisme hamidien. On ne peut le limiter à ce double enjeu : le relais pris à Beyrouth à partir de la fin des années 1870 montre l'existence d'un profond malaise politique dans les provinces arabes de l'Empire ottoman par rapport au pouvoir central : c'est alors un symptôme d'autre chose, d'une divergence croissante entre Arabes et Turcs. Abdul Hamid a su le comprendre et dans le reste des années 1880 neutraliser le danger.

Il n'en reste pas moins que si le thème arabiste disparaît du débat politique, il n'est pas oublié des principaux protagonistes. La France, toujours obsédée d'une menace de soulèvement en Afrique du Nord, et la

Grande-Bretagne, de plus en plus soucieuse des sentiments des musulmans indiens, tendent, après 1882, à multiplier les ménagements envers la Porte et à donner un contenu plus réel à la doctrine du maintien de l'intégrité de l'Empire ottoman, ce qui correspond d'ailleurs à leurs intérêts économiques. Ce n'est plus d'eux que viendra la menace d'un partage de l'Empire ottoman, mais des puissances balkaniques et des problèmes arméniens. Le protectorat français sur la Tunisie et l'occupation britannique de l'Égypte ont poussé le sultan à s'éloigner de ses protecteurs du traité de Berlin et à se rapprocher de l'Allemagne du II^e Reich. Les discours grandiloquents d'un Guillaume II se posant en protecteur de l'Islam ressuscitent les peurs des deux puissances musulmanes que sont la France et l'Angleterre et sont l'un des moteurs du rapprochement qui conduit à l'Entente cordiale. La France est d'autant plus encline à cesser tout soutien au mouvement national égyptien qu'elle se méfie de ses tendances panislamiques et de leurs échos en Afrique du Nord.

De façon instructive, les petites crises de la période proprement hami-dienne montrent bien les moteurs de la réapparition de la question califale. En 1892, un nouveau conflit s'ouvre entre l'Égypte occupée par les Britanniques et la Porte à propos de la définition de la frontière du Sinaï à l'occasion du firman d'investiture du nouveau khédive Abbas II Hilmi. Cette affaire non-réglée se trouve ensuite relayée par une querelle continue entre le khédive et le sultan à propos des propriétés considérables du premier en Thrace et en mer Égée. Dès lors Abbas II va soutenir discrètement certains idéologues-journalistes d'origine syrienne, qui du Caire relancent la question du califat arabe. C'est probablement l'une des significations de la publication d'*Umm al-Qura* de Kawakibi en 1902-1903, considéré comme un des textes fondateurs du nationalisme arabe. L'affaire est plus complexe avec l'aventurier politique qu'est Azoury, installé en Égypte après la publication en français de son *Réveil de la nation arabe*, qui appelle à la formation d'un califat spirituel à La Mecque. Alors que le mouvement national égyptien sous la direction de Mustapha Kamel prend la défense du califat ottoman, les Syriens d'Égypte, même d'inspiration pan-islamiste comme Rachid Rida, sont volontiers critiques envers la Porte et n'hésitent pas à évoquer la question du califat arabe.

En 1906 quand éclate la crise de Taba sur la question de la délimitation de la frontière du Sinaï, un observateur aussi familier des questions ottomanes que Paul Cambon peut écrire à son fils, le 27 mai²³ :

²³ Paul CAMBON, *Correspondance 1870-1924*, II, Paris, Grasset, 1940, p. 217.

*« il est probable que l'inquiétude de l'agent anglais vient de ce qu'il a le sentiment que la population arabe n'a pas encore pris son parti de l'occupation anglaise; elle est trop près de Constantinople, trop exposée aux manœuvres allemandes, elle a des relations trop faciles soit avec le Cheikh Senoussi, soit avec le Chérif de La Mecque pour être dominée moralement par les Anglais. Avec un adversaire comme l'Empereur d'Allemagne, on est toujours exposé à voir se produire dans les couches profondes de l'Islam des remous dangereux. L'Angleterre sera donc obligée de s'implanter de plus en plus dans la presqu'île arabe; elle en tient déjà tous les abords, mais il faudra qu'elle mette un jour ou l'autre et de façon, plus ou moins apparente la main sur le grand Chérif. Ce sera une lutte terrible avec Constantinople.
[...] À l'heure actuelle un mouvement panislamique dérange toute l'Europe; lorsqu'il n'y aura plus qu'une administration britannique au Caire il nous dérangera nous, à cause de l'Algérie et de la Tunisie, mais il sera indifférent aux autres Puissances. »*

Il est certain que la crainte d'un grand mouvement islamique devient un facteur permanent des relations internationales au début du siècle. L'antidote que constitue éventuellement le califat arabe peut intéresser les Français, mais le seul candidat possible est le chérif de La Mecque depuis longtemps considéré comme un client potentiel des Britanniques.

LA PÉRIODE JEUNE-TURQUE

La révolution jeune-turque modifie les données : pour les observateurs français, il s'agit d'une autre forme d'islam plus européen : avec la chute d'Abdul Hamid, un transfert de pouvoir s'est opéré en faveur de l'élément européen de l'Empire et au détriment de l'élément asiatique arabe ; l'Islam est plus considéré comme une société qu'il faut réformer que comme une religion qu'il faut conserver.

La réforme constitutionnelle de juin 1909 intéresse particulièrement les Français : le calife exerce son pouvoir spirituel en vertu d'une délégation de la nation et est responsable devant elle, c'est-à-dire devant le Parlement ottoman²⁴ :

« L'assemblée nationale comptant parmi elle des chrétiens, il n'est pas étonnant que le monde musulman s'émeuve de voir la Jeune Turquie

²⁴ 3 juillet 1909, Nouvelle série, Turquie, politique intérieure, 6, p. 99-102, Le chargé d'affaires à Constantinople (Boppe) au Ministre des Affaires étrangères.

rendre le Khalife responsable non pas devant une assemblée islamique, mais devant une assemblée ottomane et considérer son pouvoir comme émanant non point de la « nation » dans le vieux sens islamique du mot, c'est-à-dire de l'ensemble des Croyants, mais d'une « nation » composée d'Arméniens, de Juifs et de Grecs aussi bien que de Musulmans.

« Le rapport sur la loi de révision constitutionnelle précise plus qu'on ne l'avait fait encore le débat qui s'ouvre dans le monde islamique sur la question du Khalifat ; il n'est pas de nature à le calmer. »

Dès le lendemain du renversement d'Abdul Hamid, l'opposition des Arabes aux Jeunes-Turcs prend comme mot d'ordre le califat arabe : le siège de cette agitation est de nouveau l'Égypte et les contemporains voient dans l'ancien architecte de la politique pan-islamique, Izzet Pacha, l'organisateur occulte de cette campagne. En fait, le clivage entre Arabes et Turcs n'est pas défini à l'origine en termes ethniques mais bien en positions religieuses. Une nouvelle fois le khédivé tente de capter à son profit cette revendication, ce qui provoque les perplexités des observateurs français comme le jeune Gaston Wiet²⁵ :

« Pour être complet, il faut signaler un compétiteur extérieur à l'Arabie, mais qui pourrait se trouver forcé d'agir et disposerait alors de grandes chances, car il possède déjà beaucoup de sympathies : le khédivé. Pour invraisemblable que paraisse cette assertion, rien ne nous empêche de supposer que la diplomatie anglaise n'insufflera pas à Abbas Hilmi cette idée de conquérir les villes saintes, de devenir le khalife de l'Islam. L'Angleterre, qui détient déjà les ports de Suez, d'Aden, de Mascate, ajouterait Djedda et Yanbo à l'Arabie serait ainsi menacée de son influence. L'Angleterre occupe l'Égypte dont le Hedjaz et le Yémen sont une dépendance historique : l'Arabie a toujours suivi la fortune des maîtres du Nil. Un fait nous semble certain, c'est que, si le pouvoir spirituel de l'Islam doit changer de mains, ce changement ne se fera vraisemblablement pas sans l'intervention de la diplomatie européenne, et l'Angleterre est plus intéressée à la question que les autres puissances. Nous assisterions évidemment à une modification considérable de la politique orientale : mais il faut nous habituer à ne pas la considérer comme immuable. La puissance islamique a beaucoup moins d'importance, au point de vue spirituel, qu'elle n'en avait il y a quelques siècles. Avec le sentiment des nationalités qui vient de naître en Turquie avec la constitution, le fait pour le khédivé de détenir La Mecque et Médine n'en ferait pas un suzerain du Sultan de Constantinople. »

Le débat sur le califat arabe couvre surtout les années 1909 et 1910. G. Wiet est un des premiers à comprendre qu'il révèle en fait autre chose

²⁵ « Les Révoltes en Arabie », *L'Asie française*, juillet 1909.

et qu'en pratique, il n'est qu'une phase du conflit nouveau entre Arabes et Turcs²⁶ :

« Cette question du khalifat arabe a fait couler bien de l'encre depuis plusieurs mois ; mais elle n'est plus guère considérée maintenant que comme un moyen de lutter contre la puissance turque, moyen que personne n'avait regardé comme sérieux. Du moins, après coup, c'est de cette manière qu'il faut considérer cette phase de la lutte turco-arabe. Tout récemment, le conflit s'est montré plus pressant, et les revendications arabes ont été précises. Les Arabes déclarent qu'ils en ont assez de voir les Turcs être tout, et, si certains d'entre eux ne réclament qu'un droit à une représentation proportionnelle (au Sénat, au Parlement et dans les diverses fonctions publiques), d'autres vont beaucoup plus loin et simplement affirment qu'ils veulent à leur tour être tout. Engagé de la sorte, le combat ne pouvait être que violent, car les hommes du pouvoir et les fonctionnaires ne semblent aucunement disposés à céder leurs places aux Arabes : de leur côté, ces derniers vont à l'assaut avec beaucoup d'entrain. »

Entre 1910 et 1914, le débat se déplace sur la question de l'utilisation de la langue arabe dans l'administration ottomane, le nombre d'Arabes dans les postes de responsabilité, puis une demande forte de décentralisation et l'attaque polémique contre le mauvais gouvernement ottoman. Le thème du califat arabe se maintient, mais en second plan. Tout se passe comme si la prise de conscience arabe ne peut d'abord s'exprimer qu'en termes islamiques par le biais du califat avant de passer à un catalogue de revendications pratiques de nature non-religieuse.

Les transformations en cours sont suivies avec un extrême intérêt par les responsables français. Ils ont conscience qu'à un moment où la France reprend son expansion en terre d'Islam (pénétration au Maroc qui se conclut par le protectorat de 1911) il lui faut modifier la nature de sa politique ottomane. Ils savent que la politique indigène suivie en Afrique du Nord a fort mauvaise presse chez les musulmans ottomans. Ils prennent conscience de la nécessité de modifier la politique algérienne en allégeant le rigoureux code de l'indigénat et en préparant la future accession des musulmans sujets français à la cité française. Dans la lutte d'influence entre Puissances dans les possessions ottomanes, ils comprennent qu'il faut élargir la clientèle française au-delà des populations chrétiennes et faire des ouvertures aux musulmans. Si on observe, à la veille de la guerre, une certaine concentration de l'effort français dans

²⁶ « L'antagonisme des Arabes et des Turcs », *L'Asie française*, août 1910.

les provinces syriennes, il n'en reste pas moins que l'intérêt économique de la France consiste toujours dans le maintien de l'intégrité territoriale de l'Empire ottoman.

L'ensemble de ces déterminations conduit à la mise en place d'une politique musulmane centralisée autour de la Commission interministérielle des affaires musulmanes créée en 1911 : il s'agit avant tout de la constitution d'un réseau d'informations et de débats sur les problèmes concernant le monde musulman afin de définir ensuite des orientations soumises à la décision du gouvernement français.

L'accent est mis en même temps sur les aspects défensifs, — peur toujours permanente d'un vaste mouvement pan-islamique soutenu par l'Allemagne, — et sur les aspects offensifs : extension de l'influence française chez les notables musulmans syriens, faire de la présence française en Afrique du Nord un modèle attractif afin de contrebalancer le prestige des Britanniques chez les musulmans arabes. Le califat ottoman a la même double valeur : il peut être l'instrument d'un pan-islamisme germanique ou au contraire le symbole du maintien de l'unité ottomane sur lequel se renforcerait l'influence française. Aucune décision spécifique n'est prise durant cette période, mais on accumule un savoir et une expertise considérables sur ces questions.

L'ENTRÉE EN GUERRE

L'entrée en guerre de l'Empire ottoman bouleverse les données. Dans l'immédiat les pires craintes peuvent se réaliser avec l'appel au *jihad* lancé par le sultan-calife contre la France et la Grande-Bretagne mais en même temps il se produit une divine surprise : loin de se soulever contre la France, les musulmans de l'Empire français montrent un loyalisme sans faille et participent activement à l'effort de guerre. Dès le début du conflit, il apparaît aux yeux des responsables français qu'un islam de France, ou un islam français, est en train de naître : cet islam est celui de l'Empire mais aussi celui de la métropole où le nombre de musulmans s'accroît de façon extrêmement rapide en raison même des nécessités de l'effort de guerre.

Dans ce contexte, la France envisage un bref moment une nouvelle politique califale. Une note du 3 novembre 1914, anonyme mais manifestement d'un très bon connaisseur des affaires musulmanes qui pourrait être Louis Massignon, définit deux axes essentiels de la politique

française²⁷ : dénonciation de la légitimité califale ottomane et morcellement territorial :

« Le khalifat turc est un usurpateur car, selon tous les juristes musulmans, le khalife doit être Arabe (et même de la tribu de Qoreich). Ce dernier argument ne figure ici que pour mémoire, car il est assez dangereux. Il s'accorde avec les tentatives khédiviales de khalifat arabe esquissées dès le temps d'Abbas I^{er}, et reprises depuis sous une direction anglaise, mais il est plutôt nuisible aux intérêts français. L'action française a tout à gagner au contraire à une politique de morcellement local (celle-là même qui s'est imposée au Soudan français, au Maroc et en Ouaddaï) en se servant des chefs régionaux et même des confréries locales, qui pullulent en Syrie du Nord. »

Dès l'entrée en guerre des Ottomans, la France va multiplier les *fatwa* des différentes autorités islamiques de son Empire pour démontrer l'illégitimité du califat ottoman par rapport au califat arabe. Certaines de ces *fatwa* sont particulièrement argumentées et tranchent en faveur du chérif de La Mecque comme véritable héritier légitime du califat. Les Français s'empressent de les publier et de les diffuser dans les milieux musulmans.

Dès décembre 1914, un accord est obtenu avec les Britanniques : une proclamation conjointe manifeste l'intention des deux Puissances musulmanes de ne pas s'implanter territorialement dans le Hedjaz qui conservera son indépendance ; un consensus est défini sur la nécessité de fomenter un soulèvement syrien accompagné d'un débarquement allié. On envisage la proclamation d'un nouveau calife, l'inévitable chérif de La Mecque, mais sur ce dernier point aucune décision n'est prise.

Le 31 décembre 1914, la Commission interministérielle des Affaires musulmanes étudie la question et définit l'attitude à prendre envers les Ottomans :

« Les délégués anglais ont précisé un point très important pour élucider la question du khalifat nouveau que nous pourrions être tentés de susciter : c'est que dans les Indes le prône du vendredi se fait au nom du khalife de Constantinople. Il en est de même en Algérie. Nous pourrions donc nous exercer à heurter les sentiments religieux des populations musulmanes de ces pays en essayant de substituer un autre khalife au khalife actuel. Il ne faut pas, du reste, croire que ces populations soient disposées à obéir en tout et pour tout aux injonctions venant de Constantinople : le musulman

²⁷ MAE, Maison de la Presse 1914-1928, vol. 48, fol. 1 à 6, Turquie d'Asie zones ethnique, religieuses et d'influence économique, les moyens d'action de la France (3 novembre 1914).

obéit toujours à son chef le plus immédiat. La formule à adopter doit être que nous ne sommes pas en guerre contre le peuple turc lui-même, mais contre les gens qui détiennent en ce moment le gouvernement de Constantinople et qui sont entre les mains des Allemands, c'est-à-dire entre les mains des chrétiens. Victimes de leur agression nous luttons contre eux et contre eux seuls. »

Dans une note du 3 janvier 1915, le représentant de la France au Caire, Defrance apporte son analyse personnelle au dossier²⁸ : il lui a été impossible de savoir si la Grande-Bretagne avait soutenu ou non par le passé les ambitions de Abbas Hilmi sur le califat; il est probable qu'elle l'a laissé agir, tout en étant prête à le soutenir ou à le désavouer si nécessaire; depuis l'entrée en guerre, la question du khalifat est redevenue à l'ordre du jour en Égypte :

« il est en effet permis de se demander, même dans le cas où la Turquie continuerait [...] à subsister après la guerre, si le Sultan conserverait assez de puissance matérielle et de prestige pour continuer à exercer les fonctions de khalife; le soin que les Égyptiens et les Anglais prennent de n'adopter dans l'organisation et de l'existence du nouveau Souverain de l'Égypte que des termes, des titres, des usages purement arabes et strictement orthodoxes au point de vue islamique, semble indiquer l'arrière-pensée de revendiquer un jour en faveur du Sultan d'Égypte le Khalifat. »

Le fait que le descendant de Muhammad Ali ne pourrait pas avoir toutes les qualités religieuses indispensables pour accéder à cette magistrature suprême pourrait être éludé.

« D'autre part l'Angleterre, depuis de longues années, s'est employée à développer son influence dans la péninsule arabique qu'elle a entamée de divers côtés à la fois, et à aborder prudemment les provinces du Yémen et du Hedjaz. Elle a certainement l'intention de soumettre, sous une forme ou sous une autre ces régions à son action exclusive: elle aura ainsi sous sa direction le Chérif de La Mecque, lequel ainsi que l'a fait observer M. Marchand au cours de la séance du 1^{er} décembre de la Commission des affaires musulmanes, réunit tous les attributs du Khalife selon la doctrine orthodoxe: il serait donc possible que l'Angleterre envisageât comme désirable de substituer, comme Khalife, le Chérif de La Mecque au Sultan de Constantinople. »

Il aborde le premier le thème d'un califat d'Occident :

« La question du Khalifat ne saurait nous laisser indifférents: en ce qui concerne nos populations musulmanes de l'Afrique du Nord nous aurions

²⁸ MAE, Guerre 1914-1918, 867, 173, M. A. Defrance, Ministre de France en Égypte à Son Excellence M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères à Paris.

évidemment intérêt à ce qu'un Khalifat occidental parvint à les détacher du Khalifat d'Orient et à les grouper dans nos propres possessions : j'ignore si cela est possible, et si ce rôle de Khalife d'Occident pourra un jour être assumé par le Sultan du Maroc, indépendant déjà du Khalifat de Stamboul. « Mais en ce qui concerne les Algériens, les Tunisiens, nos musulmans du Centre africain et surtout les musulmans de Syrie sur lesquels nous devons exercer notre influence, en attendant que nous puissions, prochainement peut-être, les appeler nôtres comme leurs coreligionnaires de l'Afrique du Nord et du Centre, il me paraît de notre intérêt que le siège du Khalifat s'il ne doit plus être à Constantinople soit à La Mecque et non pas au Caire. L'Égypte est trop proche de l'Afrique française et de la Syrie : entre elle et ce dernier pays surtout les relations ne sont déjà que trop fréquentes et trop intimes : nous ne devons pas désirer qu'un lien nouveau et puissant rattache Alger, Tunis, Beyrouth ou Damas au Caire : La Mecque est loin et le lien est déjà existant qui unit tous les fidèles à la Ville sainte : ce lien ne sera jamais brisé pour les musulmans : qu'il subsiste donc mais qu'il ne soit pas doublé par un autre moins long, mais d'autant plus robuste. »

Le 19 janvier 1915, le ministère des Colonies soutient la position de Defrance²⁹ : il faut prévoir l'instauration du grand chérif de La Mecque dans la dignité califale et la constitution d'un État indépendant des Lieux-Saints autour du calife arabe. Le Ministère des Affaires étrangères plaide la prudence : il faut se méfier des « faiseurs de calife » ; un candidat soutenu par les Puissances chrétiennes serait immédiatement discrédité ; si on agit, il faut le faire discrètement.

Le 28 février 1915, Defrance confirme la nécessité de conserver une position attentiste : le sultan Hussein Kamel qui a été mis à la place de Abbas Hilmi par les Britanniques a perdu toute sa popularité qui était grande avant son accession au trône. Il ne peut faire un bon candidat au califat. Les musulmans, surtout les Arabes vont spontanément se tourner vers les chefs religieux du Hedjaz, mais il paraît difficile de faire admettre aux musulmans la conception d'un chef religieux suprême dépourvu de pouvoir temporel³⁰ :

« Les événements qui bouleversent le monde en feront peut-être admettre la possibilité : les conséquences d'un tel événement seraient sans nul doute considérables et, vraisemblablement, aussi néfastes à l'unité de l'Islam que favorables au maintien de la tranquillité dans nos possessions musulmanes ; l'effondrement ou, tout au moins, l'anéantissement de la puissance

²⁹ MAE, Guerre 1914-1918, 867, 215, Le Ministre des Colonies à M. Le Ministre des Affaires étrangères, La question du Khalifat.

³⁰ MAE, Guerre 1914-1918, 868, 79, M. A. Defrance, Ministre de France en Égypte à Son Excellence M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères à Paris, question du Khalifat.

et du prestige de l'Empire Ottoman ne peut manquer d'avoir une répercussion immense dans tout le monde musulman et de provoquer dans les esprits une évolution dont l'importance peut être capitale. Il nous faut donc répéter et suivre les conseils donnés par Votre Excellence : observer, surveiller attentivement et être prêts à profiter des circonstances. »

LA NOTE GAILLARD³¹

Le 7 mars, Gaillard, secrétaire général du gouvernement marocain, conclut une longue note qui va faire rebondir le débat : il faut prévoir les conséquences pour le monde musulman d'une victoire de l'Entente. Le paradoxe du pan-islamisme vient de ce qu'il est une doctrine archaïque manipulée par les éléments modernes de la population musulmane : dans l'Empire ottoman ce sont les Jeunes-Turcs soupçonnés d'athéisme, en Afrique du Nord c'est la jeunesse éduquée qui y voit le moyen de lutter contre la puissance européenne. Aussi ses promoteurs n'y croient pas sérieusement, ce qui permet de comprendre l'échec des proclamations à la guerre sainte. La conclusion que l'on peut en tirer est que les jeunes musulmans élevés dans ces idées modernes et en contact avec les Européens sont facilement séduits par l'idée de grouper les éléments de l'Islam pour résister à l'Europe et reconquérir leur indépendance alors que leurs coreligionnaires, élevés dans la tradition musulmane, se rendent compte que la vieille conception de l'émir El Mouminin (commandeur des croyants) n'a plus sa place dans les États Musulmans modernes, plus ou moins sous la dépendance de l'Europe.

« Mais ils sont attachés au maintien de certains liens traditionnels envers un chef spirituel au nom de qui se fait la prière ; ce dernier vestige du Khalifa satisfait leur conscience. Ce sont ces derniers que suit la masse ignorante.

« Nous devons donc veiller à ce que les premiers, qui seront nombreux dans quelques années, ne puissent pas utiliser l'ascendant de ce chef pour en faire un élément de résistance. Notre intérêt est donc de favoriser la division de ce pouvoir et de faire exercer dans nos possessions africaines par un souverain dont les intérêts seraient solidaires des nôtres, mais qui posséderait pourtant un ascendant moral suffisant. »

Il est probable qu'une défaite turque limiterait l'État ottoman à la seule Anatolie. Ce serait la fin de toute force et de tout prestige du cali-

³¹ MAE, Guerre 1914-1918, 868, 91 et suivants.

fat ottoman en dehors du domaine turc. Les Arabes d'Orient se doteront inévitablement d'un autre calife qui ne peut être que le Chérif de La Mecque. Dégagé d'une grande partie des contingences politiques qu'impose le gouvernement d'un grand État, le nouveau calife verrait rapidement croître son prestige spirituel d'autant plus qu'il contrôlera le pèlerinage aux villes saintes. Qu'en sera-t-il pour l'Afrique du Nord française ? Actuellement, le calife ottoman est invoqué dans la prière du vendredi en Tunisie, tandis qu'en Algérie on fait référence aux quatre premiers califes et qu'

« Au Maroc les Sultans de Constantinople ont toujours été considérés comme des usurpateurs au point de vue religieux. Le Sultan Chérif du Maroc est Khalife de l'Islam Occidental qui s'étendait autrefois de Tunis à Grenade, et ne comprend plus depuis les conquêtes turques dans l'Afrique du Nord, que le Maroc et une partie de la Mauritanie et du Sahara. »

La Mecque risque de devenir un nouveau foyer de panislamisme d'autant plus dangereux qu'il sera beaucoup plus religieux. La France aura certainement bien peu d'influence auprès de ce nouveau foyer califal. Il faut agir pour morceler l'Islam en acceptant la constitution d'un califat arabe d'Orient à côté du califat turc d'Anatolie et, en même temps, restaurer l'unité de l'Islam occidental autour du sultan-calife marocain, qui aurait autorité sur l'Afrique du Nord et l'Afrique noire.

Dans les jours qui suivent, c'est le début de la tentative navale de forcer les Dardanelles d'où l'actualité du débat en cour, puisque l'Empire ottoman semble être prêt d'un jour à l'autre à s'effondrer.

*La lettre du général Lyautey sur le califat*³²

C'est dans ce contexte qu'après avoir fait agir son subordonné pour préparer le terrain, Lyautey envoie à son tour long rapport sur le califat en forme de lettres. Il résume les communications précédentes et félicite Defrance d'avoir parlé du califat occidental puis passe à l'attaque : *« la constitution d'un califat à La Mecque serait la pire des solutions »*³³. En effet, face aux ingérences européennes le vieux Maroc s'est replié sur lui-même en refusant le progrès alors que les Ottomans ont fait le contraire, d'où l'incompatibilité entre le pan-islamisme ottoman et la politique marocaine :

³² MAE, Guerre 1914-1918, 869, 45-53.

³³ C'est Lyautey qui souligne.

« Or les contradictions fondamentales qui vouaient le panislamisme à l'insuccès partout et plus particulièrement au Maroc, lorsque son foyer était à Constantinople, s'évanouiraient le jour où ce foyer serait à La Mecque. Là, au sein du fanatisme et de la tradition, à l'ombre des lieux saints de l'islam, se retremperait le dogme primitif qui ne pouvait que se corrompre et se dissoudre au milieu des intrigues de la Jeune Turquie. »

À La Mecque, le califat conserverait une apparence de pouvoir temporel et d'autre part l'évolution récente conduit inexorablement le califat à devenir une sorte de papauté islamique :

Nous verrions se produire dans le monde musulman une évolution analogue à celle que la chute du pouvoir temporel de la Papauté a déterminée dans le monde catholique. En outre, sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, le choc des événements extérieurs a déformé les conceptions initiales de l'islam. La mainmise des puissances chrétiennes sur d'anciens domaines de la Turquie, comme l'Égypte et la Tunisie, où la prière se dit encore au nom du Sultan de Constantinople, y a depuis longtemps familiarisé les esprits avec l'idée de la séparation du Sacerdoce et de l'Empire. Dégagé des intérêts politiques auxquels, par la force des choses, il sacrifiait parfois les intérêts spirituels et qui donnaient aux autres États une prise sur sa conscience de Pontife, le Pape a bientôt gagné en indépendance et en autorité morale bien au-delà de ce qu'il a perdu en autorité temporelle. L'unité du monde catholique s'est resserrée parce que les particularismes des Églises nationales, ont perdu leur meilleur point d'appui du jour où leur chef commun a cessé d'être au sens politique du mot, un souverain étranger en contact et en conflit avec les autres États. Dès lors le pouvoir civil a dû pour maintenir ses prérogatives, engager la lutte contre les clergés nationaux au lieu de pouvoir, comme autrefois, compter sur leur concours pour résister aux empiétements du Saint Siège.

« Cette histoire se recommencera au profit du Grand Chérif de La Mecque, si nous n'y prenons garde. Exercé par lui, le Khalifat se consolidera et s'étendra en s'épurant, d'autant plus que l'influence, déjà considérable de ce personnage ne trouvera plus le même contrepoids dans l'hostilité sourde d'un Sultan désormais déchu ou diminué. Et affranchi des entraves qui le paralysaient à Constantinople, l'islam oriental recouvrera une vigueur et une souplesse qui lui permettront de s'adapter en les coordonnant aux aspirations inégalement évoluées de ses adhérents : règle de vie pour les uns, simple statut social pour les autres, il deviendrait pour tous signe de ralliement contre le maître étranger. Ainsi après avoir détruit, avec la puissance turque, le fantôme du panislamisme, nous le transformerions, de nos propres mains, en une réalité redoutable. »

La France ne pourra jamais exercer une véritable influence sur La Mecque qui ne peut dépendre que de la Grande-Bretagne. Ce califat

donnera aux Britanniques des moyens d'agir à l'intérieur du domaine africain de la France. De plus le Maroc ne reconnaîtra jamais l'autorité spirituelle du chérif de La Mecque. Accepter en Tunisie l'autorité de ce dernier apparaîtrait aux yeux des Marocains le signe de l'abaissement de la France envers la Grande-Bretagne.

Lyautey plaide pour le maintien du *statu quo*, et s'il y a constitution d'un califat de La Mecque il suggère que la France apporte son soutien au calife ottoman en n'acceptant pas que son autorité spirituelle soit limitée à la seule Anatolie (on pourrait l'étendre à la Syrie). Bien évidemment le califat d'Occident lui paraît être la meilleure solution : s'il reconnaît la difficulté de l'imposer à la Tunisie, il considère que l'opération serait sans risque et sans grande conséquence pour l'Algérie. En revanche, l'extension du califat d'Occident à l'Algérie permettrait à la France de capter à son profit l'islam d'Afrique noire en pleine expansion et d'éviter ainsi une immixtion du califat de La Mecque dans ce domaine crucial.

Lyautey conclut en opposant l'Islam dans sa globalité et l'Islam français :

« il ne s'agit pas de savoir si l'unité religieuse de l'Islam français est un bien ou un mal, mais si cette unité n'est pas la seule garantie contre un mal bien pire : l'unité de tout l'islam y compris le nôtre, sous la primauté d'un chef étranger ou hostile. Il s'agit aussi de savoir si, même dans les limites de nos possessions africaines, l'unité dans l'obéissance d'un Khalifat docile à nos inspirations parce que profondément solidarisé avec nos intérêts, n'est pas la meilleure garantie contre des excitations dangereuses notamment contre l'action des confréries qui se trouve dans toutes les insurrections [...] Or, cette action si facile à exercer là où l'absence d'une autorité religieuse supérieure lui laisse le champ libre, et, par contre, si difficile parce qu'elle est à la fois secrète et disséminée, serait plus efficacement combattue par un Khalifat Occidental que par le clergé officiel de l'Algérie. Enfin, pour ne parler que du Maroc, le prestige restauré de ce Khalifat serait pour nous un précieux moyen de peser discrètement et indirectement sur la zone espagnole, d'y déjouer les intrigues qui continueront toujours à s'y nouer contre nous, et de forcer les autorités espagnoles, qui affectent d'ignorer le Sultan, de compter avec lui, c'est-à-dire avec nous. « Pour dire toute ma pensée et ne rien éluder de l'objection qui se produit trop naturellement, celle du risque de créer nous-mêmes un outil malgré tout dangereux, j'ajouterai que je ne crois pas à ce danger. Je crois au contraire que nul établissement colonial ne sera plus solide que notre établissement au Maroc, justement de fait qu'il aura été établi en nous appuyant sur les populations, leurs coutumes, leurs traditions, en acquérant ainsi leur adhésion morale. Je crois que, nulle part, malgré la valeur guerrière et la supériorité sociale de ce pays sur nos autres possessions, notre domination n'a jeté aussi vite de profondes racines. Les preuves en

sont déjà faites par l'attitude des soldats marocains bien que recrutés d'hier et de soumission récente, ainsi que par le calme où se sont maintenues pendant la guerre les régions soumises, c'est-à-dire les 2/3 du Maroc, soumission qui n'a été ébranlée ni par le voisinage des régions restées en dissidence, ni par la plus formidable campagne d'excitation extérieure. Cela tient sans doute à ce que cette race marocaine, si bien douée au point de vue commerce et affaires, ressent davantage les bienfaits de son association avec nous que l'Algérien amorphe et paresseux. Mais cela tient surtout à ce que, loin d'être abandonnée à elle-même, et, de ce fait, à toutes les suggestions hostiles, elle a ici un axe, un chef religieux, le Sultan, sur qui ses yeux se tournent instinctivement et qu'elle voit entouré par nous d'égards dont elle nous est reconnaissante, comme d'un témoignage permanent de notre respect pour ses croyances. Elle trouve là une satisfaction à un besoin primordial pour longtemps chez les populations musulmanes. C'est ce qui l'empêche de regarder ailleurs comme les musulmans d'autres pays qui, faute d'avoir sous les yeux cette personnification tangible de leur foi la cherchent eux ailleurs. Je crois qu'il n'y a pas pour la France de meilleure politique que de persévérer dans cette voie, que le Sultan reste au contraire le plus efficace des atouts dans notre main et que nous aurions le plus grand intérêt à rattacher à cet axe tutélaire tout notre système africain. « Je me borne à indiquer cet aspect de la question. Quoiqu'on en pense, le rétablissement du Khalifat Occidental doit surtout être envisagé à titre de parade éventuelle contre les empiétements d'un Khalifat rival. Quant au désintéressement que certains conseillent en pareille matière, il ne serait possible que s'il était général. Or tel n'est pas le cas et, pour être discrète, la compagne en faveur du Chérif de La Mecque n'en est que plus dangereuse. »

La lettre de Lyautey est discutée à la Commission interministérielle des Affaires musulmanes le 8 juillet 1915. On note aussi l'information envoyée par l'ambassadeur de France à Pétrograd : selon les renseignements collectés par les autorités russes, en cas de défaite à Gallipoli, le sultan serait contraint de transférer sa capitale en Asie ; il perdrait alors le califat et un nouveau calife serait élu par une sorte de conclave et il aurait pour résidence soit Constantinople soit Damas avec une situation extraterritoriale analogue à celle du Vatican. On décide de diffuser l'ensemble des documents à l'ensemble des intervenants concernés par la politique musulmane.

LA FIN DU DÉBAT

Le mémorandum de Lyautey va avoir une influence essentiellement négative : il éloigne les responsables français de l'idée de califat de La

Mecque considéré à partir de cette date comme un danger potentiel. Le 5 août 1915, à la Commission interministérielle des Affaires musulmanes³⁴ on rappelle que la priorité reste la lutte contre les Ottomans et que dans ce cadre le chérif est beaucoup plus utile que le lointain sultan du Maroc mais que si on considère l'avenir, la solution des trois califats simultanés (califat ottoman, califat arabe d'Orient, califat d'Occident) paraît la plus favorable pour les intérêts français. Certains considèrent que la question du califat intéresse finalement plus les Européens que les musulmans qui depuis le début du conflit l'évoquent fort peu dans leurs presses.

Il n'en reste pas moins que les principaux adversaires du califat d'Occident sont les proconsuls coloniaux d'Algérie et de Tunisie qui ne veulent en aucune manière dépendre de Rabat. Ils mobilisent à leur service toute l'histoire islamique de l'Afrique du Nord. Le gouverneur général de l'Algérie, Lutaud, estime qu'établir un califat est une entreprise aussi chimérique que celle de vouloir faire un pape. Il refuse tout aussi bien le califat d'Occident que le califat d'Orient. Le Résident général à Tunis envoie à Paris un mémorandum affirmant que la question est prématurée. Manifestement inquiet il enverra le 19 septembre une seconde note concluant que jamais dans son histoire la Tunisie n'a dépendu du Maroc³⁵, parfait exemple de régionalisme colonial qui démontre la difficulté des autorités françaises à constituer un Maghreb uni.

Le débat se continue au début de l'automne 1915. Le consul de France à Zanzibar rédige une importante dépêche le 28 septembre qui reprend les éléments du débat³⁶ : il considère comme acquis l'effondrement du califat ottoman, l'intérêt pour la France de voir un morcellement du monde musulman sans y intervenir ouvertement. Il note la position de l'ambassadeur de France en Russie Paléologue, partisan d'un califat ottoman installé à Damas en cas de cession de Constantinople aux Russes. Il conteste surtout la position de Lyautey : le sultan du Maroc disposera d'une position de puissance bien plus considérable que l'émir de La Mecque, principicule perdu au fond de l'Arabie et contesté par tous ses voisins arabes, en particulier les wahhabites. De plus, comme

³⁴ 5 août 1915 MAE, Guerre 1914-1918, 870, 11.

³⁵ 19 septembre 1915 MAE, Guerre 1914-1918, 870, 105. Note sur le Khalifat rédigée par le Résident général à Tunis.

³⁶ MAE A — Paix. Sous-série partage de l'empire ottoman, vol. 174. Syrie — empire arabe. Mars 1915 — août 1917, 36-45.

les Français s'installeront en Syrie, il n'est pas dit que le califat de La Mecque dépendra exclusivement de la Grande-Bretagne.

Le consul de France à Alexandrie, de Reffye, apporte sa contribution le 17 octobre 1915 : il plaide pour le maintien du *statu quo*, toute intervention européenne provoquerait une réaction violente des musulmans, ce qui est des plus inappropriés après la défaite des Dardanelles, l'entrée en guerre de la Bulgarie, l'effondrement de la Serbie et l'insurrection senoussite en Libye et dans le désert occidental. Le sort des armes tranchera la question. Il se refuse à donner une réponse définitive à la question du califat d'Occident par méconnaissance des données locales. Il plaide pour une conquête rapide de la Palestine et de la Syrie, seul moyen efficace de protéger l'Afrique du Nord et de faire basculer les Arabes du côté de l'Entente.

Pendant ce temps, la correspondance Hussein-McMahon a commencé. Dans sa première lettre à Hussein du 30 août 1915, McMahon donne l'approbation britannique à la constitution d'un califat arabe confié à un Arabe de « pure race ». Dans sa réponse du 9 septembre le chérif en prend acte et lance le débat sur les clauses territoriales. De France suit attentivement l'affaire et McMahon se montre avec lui peu avare d'informations. Le représentant français peut ainsi dès le 28 octobre faire la synthèse des positions britanniques³⁷ :

« Si la question du Khalifat venait à se poser, le Chérif de La Mecque serait le plus qualifié pour recueillir la succession du Sultan de Turquie : il est descendant du Prophète, gardien des Lieux-Saints, et très considéré et vénéré par tous les Arabes qui le reconnaîtraient vraisemblablement sans difficulté comme Khalife. Mais il faudrait, de toute nécessité, qu'aucune ingérence étrangère ne se produisît, au moins d'une façon perceptible dans la question du Khalifat : sans cela, le Chérif de La Mecque, comme tout autre candidat, serait immédiatement et irrémédiablement disqualifié. Si le Chérif de La Mecque devait un jour devenir Khalife, les Arabes ne le reconnaîtraient sans doute pas comme Souverain du grand État arabe dont ils rêvent la création, mais lui constitueraient au Hedjaz un État spécial et indépendant dont il serait le Chef pour qu'il soit à l'abri de toute influence étrangère et surtout européenne et chrétienne.

« D'ailleurs Sir Henry Mac-Mahon estime que la question du changement de Khalife ne se posera pas tant que le Sultan ne quittera pas Constantinople, et que même alors, elle ne se poserait que si le Sultan, au lieu de transférer sa capitale dans une autre ville de l'Empire où il se rendrait

³⁷ 28 octobre 1915, MAE, A Paix, 177, 101-104 M. A. De France, Ministre de France en Égypte à Son Excellence M. Viviani, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères à Paris. La question arabe et le Khalifat.

avec son Gouvernement et son armée, quittait Stamboul en vaincu et pour ainsi dire en fugitif, perdant ainsi tout prestige.»

Un compétiteur inattendu apparaît. Il s'agit de Aziz Ali al-Misri, l'ancien membre du Comité Union et Progrès passé à la cause arabe. Il propose de prendre la tête d'une insurrection arabe et de faire proclamer comme calife à La Mecque l'imam Yahia du Yémen³⁸. On impliquerait Djemal Pacha dans l'affaire. Pour la première fois, l'imam zeydite est envisagé comme candidat potentiel.

En fait, au début de novembre 1915, dans le cadre des discussions préparatoires à la négociation Sykes-Picot, la France et l'Angleterre décident d'un commun accord de ne plus évoquer la question du califat. La lettre d'instruction à Picot est claire :

« On ne peut certes se dissimuler que la création d'une principauté arabe, en raison même des liens étroits qui, en droit musulman, unissent les affaires temporelles et spirituelles risque de soulever la question du khalifat avec toutes les répercussions qu'elle peut avoir sur le monde arabe. Il convient donc de tout faire pour éviter cette conséquence. Le gouvernement britannique, de son côté, a d'ailleurs la même préoccupation ainsi qu'il ressort de la note remise, le 30 octobre dernier, par Lord Bertie au Département, pour spécifier que « toute action précipitée risquerait de jeter les Arabes dans les bras des Turcs au grand dommage des Alliés », et pour signaler « que le gouvernement du roi considère comme de la plus haute importance qu'aucune allusion ne soit faite au khalifat, toute initiative ou toute simple intervention d'une puissance non musulmane dans une question de cet ordre devant inévitablement soulever un vif ressentiment parmi les Mahométans. »

Pour les Britanniques, le califat est contradictoire avec la constitution d'un grand État arabe et pour les Français cette question risque de provoquer des troubles en Afrique du Nord. Dès lors, la position officielle des deux puissances est que la question califale est une affaire qui ne concerne que les musulmans et que les Européens n'ont pas leur mot à dire dans le débat.

Du califat à l'islam français

L'abstention officielle de la France dans la question califale ne signifie pas que la France se désintéresse des questions islamiques. La dis-

³⁸ 3 novembre 1915, MAE guerre 1914-1918. Sous-série Turquie. vol. 871. Syrie-Palestine. Novembre 1915-janvier 1916, Note sur les pays arabes et l'action des alliés en Syrie; 03.11.1915; Ministère de la Guerre; État-Major de l'Armée; 2^e Bureau; Section d'Orient et Section d'Afrique.

cussion sur le califat a permis d'avancer la réflexion sur l'avènement de l'islam français. Le terme apparaît clairement durant le second semestre 1915. Des décisions sont prises durant cette période cruciale : on procédera à un assouplissement général du code de l'indigénat en Algérie, on créera une représentation politique musulmane, on organisera un pèlerinage des musulmans français à La Mecque et on construira une grande mosquée à Paris. Il faut multiplier les signes de remerciements de la France à ses enfants musulmans dans l'Empire comme en métropole et prévoir leur émancipation progressive dans le cadre de la cité française. Une personnalité musulmane d'origine algérienne, Si Kaddour Ben Ghabrit, qui a déjà rendu des services considérables à la politique française en Afrique du Nord, est désignée pour prendre la direction de ce mouvement.

La révolte arabe de juin 1916 permet à la France de concrétiser cette orientation. Elle est considérée par les responsables français comme la fin de la menace pan-islamique. Immédiatement Si Kaddour Ben Ghabrit est chargé d'organiser un pèlerinage à La Mecque, doublé d'une mission politique auprès du chérif. La délégation de l'islam français est reçue à La Mecque à la fin septembre 1916³⁹. Si Kaddour apporte au chérif les salutations de la France :

« Son Excellence M. le président de la République française m'a fait l'insigne honneur de me charger de présenter à Votre Hautesse, avec ses collègues de la mission, ses plus chaleureuses félicitations, témoignage d'une grande amitié à l'occasion de l'heureux événement qui vous a permis de reprendre les droits de vos nobles ancêtres.

« Votre émancipation et l'annonce de votre indépendance ont causé en France, dès qu'elles ont été connues, une très grande joie. La France a vu, en effet, dans cet événement la vengeance des atrocités commises par les membres du Comité Jeune-Turc qui sont allés, dans leur aveuglement jusqu'à oublier leur foi religieuse, jetant sur les Arabes, en quelque lieu qu'ils se trouvent, un regard plein de haine avec l'espoir de faire disparaître la langue arabe et chasser son peuple.

« Dans leur orgueil, ces tyrans n'ont pas hésité à détruire les monuments et les édifices, à mettre à mort des hommes les plus illustres, les plus nobles, les plus vertueux, s'attaquant aux familles les plus honorables, foulant l'honneur des hommes parmi les plus respectables comme la famille de l'émir Abd el Kader dont ils ont pendu quelques-uns de ses membres, allant jusqu'à profaner la sépulture vénérée de l'émir, accomplissant d'autres actes monstrueux, que la religion, l'humanité et la civilisation réprouvent et réprouveront toujours jusqu'à la fin des mondes.

³⁹ *L'Afrique Française*, octobre-décembre 1916.

« Mais Dieu a établi parmi ses créatures comme une sorte de loi naturelle ceux qui ont le droit de leur côté seront vengés de leur vivant ou après leur mort.

« Les victoires et les triomphes que Dieu a accordés à Votre Hautesse constituent une vengeance tirée de ces bandes d'opresseurs.

« Votre geste a produit une grande impression sur les millions de musulmans habitant l'Afrique, sujets ou protégés de la France, laquelle suivant ses traditions de civilisation et d'humanité, a toujours protégé les peuples islamiques, respecté leurs convictions religieuses, causant partout la joie la plus intense.

« Tous ces musulmans étaient inquiets; ils redoutaient, en terre sainte, quelques événements toujours possibles, en raison des circonstances actuelles de la guerre, mais l'annonce de votre indépendance basée sur la justice et l'équité constituée, à leurs yeux une véritable satisfaction; leurs cœurs sont remplis de joie.

« L'une des conséquences de votre acte a été l'affranchissement du Hidjaz de toute influence étrangère.

« La preuve de la joie ressentie par les musulmans vous est donnée par la présence à mes côtés de personnages composant ma mission venue pour offrir à votre noble personne, ses félicitations et ses vœux et par cet autre fait qu'un nombre considérable de notabilités musulmanes d'Algérie, de Tunisie et du Maroc, sujets ou protégés de la France, désirant faire le pèlerinage à La Mecque, ont fait connaître leurs intentions au gouvernement français qui s'est empressé d'agréer leurs demandes et mettre à leur disposition des navires de choix leur permettant d'accomplir leurs devoirs religieux avec la plus grande facilité. La France a toujours respecté les convictions et la religion des musulmans, sans cesser de se préoccuper de leur donner satisfaction en ce qui touche leurs traditions et leur culte.

« Ces musulmans, après un voyage effectué dans le plus grand calme, sont arrivés à Djeddah hier. Je viens d'être avisé qu'ils ont débarqué dans cette ville où ils ont reçu le meilleur accueil.

« En terminant, je crois pouvoir dire à Votre Hautesse qu'elle apprendra bientôt, par la grâce divine, que la victoire finale aura couronné les efforts des peuples civilisés, des peuples alliés qui combattent pour le triomphe de l'humanité et des droits sacrés des gens; qui tendent une main secourable aux musulmans, qui frappent ceux qui cherchent à les détourner du droit chemin, et comme dit le proverbe: « Le provocateur est toujours châtié et l'iniquité retombe en tout temps sur celui qui en est l'auteur. »

« Nous levons nos mains vers le ciel et demandons à Dieu de protéger, Votre Hautesse, de lui accorder ses grâces et ses faveurs, de prolonger son existence et de lui accorder son salut. Amen! Amen! mille fois Amen! »

Le chérif Hussein répond dans la même veine : son action ne correspond pas à une ambition personnelle mais à la nécessité de défendre l'islam et les Arabes :

« Ainsi, vous le voyez, notre plus grand but est le maintien de notre situation religieuse et sociale dont je parlais en termes formels dans ma proclamation en indiquant succinctement les raisons et le but de nos actes. « Nous déploierons tous les efforts possibles pour parvenir à ce double résultat et aussi pour résister à quiconque chercherait à entraver notre marche et pour prendre toutes dispositions et toutes mesures propres à assurer aux musulmans en général et aux Arabes en particulier, une force et une puissance durables.

« Nous n'oublierons pas les services que nous rendent le glorieux gouvernement français et son peuple respecté qui n'ont cessé d'apporter à la cause de l'humanité et à la protection de l'Islam et aux musulmans. La conduite généreuse de la France dans ces moments difficiles n'est-elle donc pas attestée par l'histoire ?

« L'accueil bienfaisant que la France a réservé à la récente évolution arabe et auquel vous faisiez tout à l'heure allusion dans votre discours ne doit pas nous étonner et son nouveau geste, ajouté à tant d'autres, doit être cité à sa louange.

« Je trouve une nouvelle et éclatante preuve de la sollicitude de la France, dans ce fait qu'elle a délégué auprès de cette mission spéciale dont vous êtes le chef, dans les sentiments d'amitié et de sympathie que vous êtes chargé de nous exprimer et enfin dans l'offre de ces précieux présents qui, ainsi que vous le dites si bien, constituent une sorte d'appui donné à notre gouvernement musulman.

« En mon nom, au nom de mon peuple en particulier et au nom des musulmans en général, j'exprime toute ma gratitude à la France pour cette nouvelle marque d'amitié qui s'adresse aux musulmans.

« Que votre gouvernement sache bien toute la confiance que nous avons en lui et tout le prix que nous attachons à son concours précieux. »

À son retour en France, Ben Ghabrit tire les enseignements de sa mission devant le Comité de l'Asie française, organe du parti colonial français, le 18 décembre 1916⁴⁰ :

« Il ne faudrait pas non plus exagérer beaucoup sur l'importance du Califat dont il a été tant parlé ces derniers temps. Pour Si Abdel Kader Ben Ghabrit il n'y a véritablement eu que quatre califes : les successeurs immédiats de Mahomet. Depuis lors il n'y a eu que des « commandeurs des croyants ». Ce titre résulte d'un état de fait, celui de gouverner des populations musulmanes et non d'autre chose. Tous les souverains musulmans ayant cette puissance effective sont des commandeurs des croyants. Tel est le cas non seulement du sultan de Turquie mais encore du chah de Perse, de l'émir d'Afghanistan, de l'imam de Mascate et du sultan du Maroc. Si quelqu'un de ces personnages peut prétendre au titre de calife ce serait bien plutôt ce dernier qui peut revendiquer la qualité de chérif, c'est-à-dire de descendant du Prophète. Si Kaddour ne croit pas, en somme, que la

⁴⁰ L'Asie française, octobre-décembre 1916.

France ait le moindre intérêt à essayer de modifier l'état de chose actuel et à se préoccuper de changer le titulaire d'un Califat, lequel n'a pas l'importance qu'on lui prête un peu à la légère dans le monde européen. C'est pour une autre raison, comme souverain d'un pays où nos musulmans doivent coudoyer un grand nombre de coreligionnaires, et comme, personnage éclairé et bien disposé à notre égard nous devons soutenir dans toute la mesure possible le grand chérif de La Mecque et favoriser, avec son indépendance, l'autorité légitime dont il jouit dans les pays musulmans.»

Il est certain que la révolte arabe apporte à la France tout ce qu'elle pouvait demander en termes d'Islam sans avoir à intervenir dans la question califale. La menace d'une insurrection pan-islamique est définitivement écartée et le chérif de La Mecque apparaît comme le garant de l'ancrage de la plus grande partie du monde musulman dans le camp allié. C'est en cela, plus que dans les questions militaires, que sa contribution est jugée importante.

La constitution de l'Islam français permet ainsi d'éviter de se lancer dans l'entreprise d'un califat d'Occident. Par la suite, même Lyautey sera amené à considérer qu'unifier l'Islam français sous l'autorité unique d'un califat d'Occident serait politiquement dangereux.

CONCLUSION

Pendant le reste de la guerre, la France se contente d'une observation attentive des évolutions chérifiennes, notant scrupuleusement tout ce qui pourrait être le signe d'une volonté de Hussein de se proclamer calife. Le Hachémite a une politique ambiguë à ce sujet. La révolte de juin 1916 s'est exprimée en termes bien plus islamiques qu'arabes : la justification donnée au mouvement est le devoir de combattre l'impiété des Jeunes-Turcs. La question du califat est renvoyée à l'expression d'un consensus du monde musulman, donc à après la guerre.

En 1918-1919 le chérif impose son nom lors de la prière du vendredi dans les territoires que ses forces contrôlent. De temps à autre, il cherche à se faire reconnaître le titre de « commandeurs des croyants » tout en protestant vertueusement qu'il ne s'agit pas là d'une volonté de se poser en calife du monde musulman. Selon l'interprétation « localiste », cela peut apparaître admissible aux yeux des Occidentaux.

Pendant ce temps, son mouvement se laïcise. Plus les forces de Fay-sal se rapprochent de la Syrie, plus les responsables hachémites prennent

conscience de la nécessité de se rapprocher des juifs et des chrétiens et d'élaborer un discours compatible avec le libéralisme triomphant sous sa forme wilsonienne. À la fin de 1918, le mot d'ordre devient « la religion pour chacun et la patrie pour tous ». Son potentiel islamique décroît et l'idée califale s'éloigne.

En 1919, la question du califat ne se pose officiellement pas, sauf dans les projets de partage de l'Anatolie. En pratique néanmoins, l'institution perd un peu plus de son sens avec la dévolution des compétences du shaykh al-Islam de Constantinople à toute une série d'autorités islamiques nouvelles sur une base territoriale : c'est, sur le modèle égyptien, la création de la fonction de « Grand Mufti ».

Pour la France, l'abandon du califat d'Occident et les relations tendues avec les Hachémites ne permettent pas de quitter la politique d'observation et d'attentisme. L'inquiétude se porte un moment sur l'impact islamique du kémalisme, mais l'accord Franklin-Bouillon-Mustafa Kemal neutralise ce danger. Au contraire, la France profite de la bonne image que lui donne cet accord dans le monde musulman. Par la suite la laïcisation croissante du régime turc, la suppression du sultanat puis du califat sont plutôt bien vues par les responsables français⁴¹.

En dehors de son impact réel sur les relations internationales à partir de la fin des années 1870 la question califale a eu plusieurs significations : impact du panislamisme, état des relations entre Turcs et Arabes, valeur politique potentielle du chérifat de La Mecque. On notera que par trois fois elle se trouve être le point de départ d'une démarche plus complexe : pour les Arabes syriens aussi bien en 1880-1883 qu'en 1908-1914 elle est la première étape d'une prise de conscience identitaire, pour les Français elle est le moment nécessaire pour accéder à la vision plus large d'un Islam français, pour les Hachémites elle est l'instrument par lequel ils ont eu l'influence politique leur permettant de prendre la direction du mouvement national arabe quitte ensuite à accompagner sa laïcisation relative.

⁴¹ Cet aspect des choses a été étudié avec détail par Jean-Louis BACQUÉ-GRAMMONT, « Regards des autorités françaises et de l'opinion parisienne sur le califat d'Abdülmeçid Effendi », *La question du califat, Les annales de l'autre Islam*, n° 2, INALCO, 1994, p. 107-173.

Henry LAURENS, *La France et le califat*

La question du califat se pose dans la politique française à partir de la volonté de restauration califale de la fin du XVIII^e siècle. Lors de l'expédition d'Égypte, Bonaparte conçoit le chérif de La Mecque comme un anti-calife. La même idée réapparaît lors des guerres entre Muhammad Ali et Mahmoud II. C'est à partir du règne d'Abdul Hamid que le califat apparaît comme une menace liée au panislamisme. Sous les Jeunes-Turcs la contestation du califat ottoman se fait au nom du califat arabe, signe de la désaffection progressive des provinces arabes envers le pouvoir central. Durant la première guerre mondiale, les responsables s'interrogent sur l'avenir du califat. Lyautey propose un califat d'Occident confié au sultan du Maroc ; d'autres pensent au chérif de La Mecque. Finalement on décide de ne rien faire. Ce débat marque la prise de conscience de l'émergence d'un « Islam de France » dans les colonies et la métropole.

Henry LAURENS, *France and the Caliphate*

It was after the trends towards a caliphal restoration at the end of the 18th century, that the matter was arisen in French politics. At the time of the Expedition to Egypt, Bonaparte valued Mekka's Sheriff as an anti-caliph. Along the battles between Muhammad Ali and Mahmud II, the same appraisal was uttered. Then, from Abdul Hamid's era, the idea emerged that the caliphate was a threat connected to panislamism. Under the Young Turks, the Ottoman Caliphate was challenged in the name of Arab Caliphate, which testified to the Arab provinces' gradual unrelish for the central powers. During World War I, the future of the Caliphate is put to question among the leading circles. Lyautey proposed to establish a Western Caliphate given to the Morroccan Sultan; other voices spoke up for the Sheriff in Mekka. The final resolution consisted to maintain the statu quo. The whole debate on this question of the Caliphate shows the growing awareness of the emergence of an "Islam of France" in the French colonies as well as in the metropolis.